



ORGANISATION DE LA COMMANDE

LES ADC ET ASCT ATTENDENT DU CONCRET, PAS DES PROMESSES !

Après une année 2025 offensive sur l'amélioration des conditions d'exercice du métier et de commande des roulants, lors de la table ronde du 9 avril, la Direction a exposé tout un tas d'intentions sans rien préciser en termes d'engagement. Pour la CGT, il faudra davantage que des promesses pour convaincre les ADC et les ASCT.

GESTIONNAIRES DE MOYENS

En ce qui concerne les GM, la Direction annonce un cadrage national avec la mise en place de référents par activité afin d'harmoniser les compétences, d'anticiper les difficultés et de renforcer le pilotage régional. Cette démarche vise à améliorer l'articulation des métiers, renforcer la formation et les parcours professionnels dans un contexte d'ouverture à la concurrence.

Si le renforcement des formations et du parcours professionnel des agents de la commande a été, pour la CGT, un préalable à l'amélioration de la situation, il n'en demeure pas moins que d'autres mesures devront venir renforcer ce dispositif.

La CGT revendique que les sites en tension soient identifiés pour y développer durablement l'emploi et mettre fin à une gestion, dans l'urgence, des postes vacants. La formation initiale et continue doit être revue afin qu'elle réponde aux besoins réels du métier. La CGT revendique également l'accès à un bureau de commande de proximité, pour tous les ADC et ASCT, de la première prise de service à la dernière fin de service.

MODIFICATIONS DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Sur les temps alloués aux ADC pour effectuer diverses opérations au cours du service, la Direction annonce une révision de la T00023 limitée aux seuls aspects techniques des matériels roulants et l'ouverture de travaux sur les T00024, 25 et 26, avec une mise en œuvre renvoyée au niveau local dans les différentes activités.

Pour la CGT, la T00023 nécessite une révision complète, notamment sur les temps de prise et de fin de service ainsi que sur les temps de préparation des trains. En effet, depuis 2019, les évolutions se multiplient (AUM, SIVE, activation GSM/GFU et multiplication des applications numériques) et alourdissent considérablement les tâches des agents.

Ces nouvelles missions doivent être prise en compte avec l'octroi de moyens complémentaires. La CGT exige une revalorisation immédiate des temps alloués, afin de garantir des conditions de travail dignes et la sécurité des circulations.

Concernant la mise à jour nécessaire des T00024, 25 et 26, la CGT restera vigilante sur leur mise en œuvre concrète, qui devra répondre aux réalités du terrain, aux revendications portées par les cheminots et se traduire par de véritables améliorations des conditions de travail.



S'agissant des temps alloués aux ASCT repris dans la VO 00178, si la Direction ne prévoit pas, à date, de modification sur ce texte, qui date de 1995, à une époque où les repos hors résidence se prenaient dans les emprises ferroviaires, ces indicateurs doivent être respectés. Aussi, la CGT revendique de pouvoir compléter, pour chaque lieu de RHR, l'annexe 1 de cette VO afin de prendre réellement en compte les temps de parcours et d'acheminement. De plus, la CGT demande l'augmentation du temps de repos à 10 heures lors des RHR pour tous les roulants afin de répondre aux évolutions des lieux de couchage et de repos imposées par la Direction. La CGT exige également l'octroi de temps supplémentaire pour les ASCT afin de faire face aux nombreuses mises à jour et modifications intervenant lors des prises de service. Or à ce jour, malgré quelques effets d'annonce, aucune date n'est actée pour négocier sur ces points.

La CGT demande la mise à jour de la TTO1123, qui traite des lieux de RHR dits éloignés. De plus, nous réaffirmons que les temps de trajet en taxi et les temps d'acheminement entre le lieu de fin de service et le lieu d'hébergement doivent être décomptés en temps de travail effectif. Sur le premier point, la Direction se contente de renvoyer le sujet aux activités pour une révision de leurs processus, sans apporter de réponses concrètes. Sur le deuxième, **c'est un refus catégorique qui illustre son mépris vis-à-vis de l'amélioration des conditions de travail.**

Pour la CGT, l'ouverture à la concurrence ne doit pas être synonyme de régressions sociales. C'est pourquoi la Fédération CGT des cheminots poursuit la lutte pour l'amélioration des conditions de vie et de travail et appelle les ADC et les ASCT à se tenir prêts à la grève !

